

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 758

présenté par
M. Pauget
-----**ARTICLE PREMIER**

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« ou de la performance individuelle des bénéficiaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement, seuls quatre critères collectifs permettent de moduler la prime partage de la valeur (PPV). Pour rendre attractif pour les chefs d'entreprise le versement de la PPV, il est proposé que soit adjoint aux critères collectifs, un critère de performance individuelle. En effet, cela permettrait de récompenser les salariés ayant rempli leurs objectifs professionnels au cours de l'année.